

fécop

Projet MSP St Affrique

accompagner l'exercice coordonné  
pluriprofessionnel en Occitanie

Intervenants :

- Pascal BETHIN, IDEL MSP Villeneuve
- Ana-Carina STAN, Chargée de mission

# Accompagnement Fécop

## QUAND?

- A la demande
- A n'importe quel stade d'évolution du projet

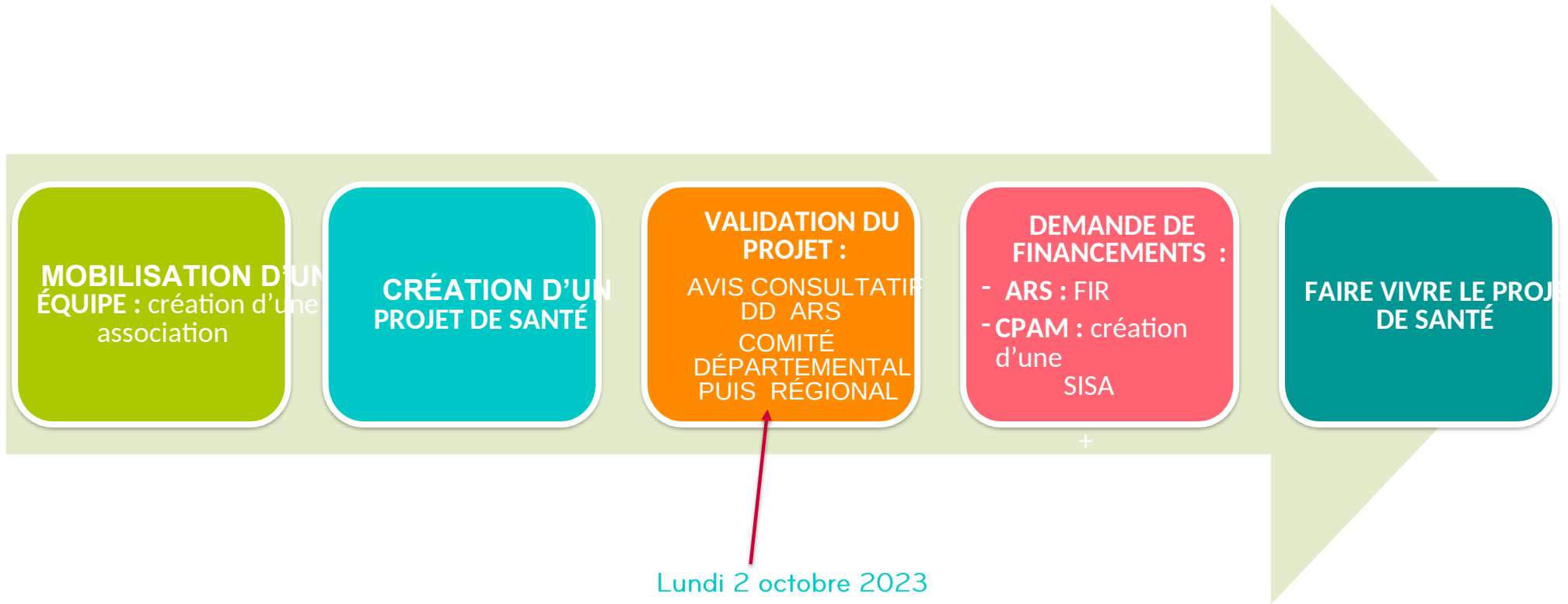
## POURQUOI ?

- Une réponse aux questions techniques juridiques SI projet...
- L'animation de groupes de travail intra ou inter équipe
- Aide à la constitution d'un projet ESP, MSP, CPTS
- Une formation pluri-professionnelle: SNP, insuffisance cardiaque, protocole, RCP, mission de santé publique...
- Avoir un coordinateur formé
- Accompagnement à la création de projet innovant: Art 51, démarche qualité, télémédecine...
- Intégrer IPA, médiateur en santé , assistants médicaux dans l'équipe

## QUI ?

- Une équipe régionale composée de professionnels de santé libéraux
- Un binôme d'accompagnement expérimenté (facilitateurs/ CM)
- Un centre de ressource juridique
- Un réseau local et régional fort
- Un réseau National (AVEC SANTE en lien DGOS CNAM HAS...)

# Chronologie du montage d'une MSP



# Les différents financements possibles

# Deux financements possibles

**AIDE AU  
DÉMARRAGE**

Fonds  
d'Intervention  
Régional  
(FIR)

**FINANCEMENT  
PÉRENNE**

Accord  
Conventionnel  
Interprofessionnel  
(ACI)

# Le financement : FIR

Aide financière de l'ARS dès validation du projet de santé



AIDE AU  
DEMARRAGE

Fonds  
d'Intervention  
Régional  
(FIR)

## Financement fléché :

- Fonction de coordination
- Valorisation des temps de réunions des PSL
- Structuration juridique en SISA (avocat...)
- Système d'information
- Matériel de salle de réunion, salle d'urgence

50 000 € versés en deux fois :

- 25000€ année 1
- 25000€ année 2

# Le financement : FIR

## Comment effectuer la demande ?



AIDE AU  
DEMARRAGE

Fonds  
d'Intervention  
Régional  
(FIR)

1. Préparer le dossier : faire des devis pour arriver à 50 000€ puis prioriser les dépenses pour l'année 1 et 2.
2. Envoyer dossier subvention + pièces justificatives (statuts/déclaration préfecture, n°siret, RIB)

*Outils Fécop : Tableau justificatifs des dépenses  
Tableau répartition émargement des réunions*

# Le financement : ACI

Contrat tripartite pour 5 ans entre CPAM – ARS – MSP

FINANCEMENT  
PERENNE

Accord  
Conventionnel  
Interprofessionnel  
(ACI)

- Nécessite de **changer de forme juridique** : Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires (SISA)
- Calcul de la rémunération annuelle (par points) : en fonction de la patientèle du MG, du nombre de PS et majoration selon taux de précarité.

20 000 € minimum garanti la 1ère année  
jusqu'à 82 000 euros /an (MSP 4000 patients et 10 PS)



# Le financement : ACI

## Quand et comment effectuer la demande ?

FINANCEMENT  
PERENNE

Accord  
Conventionnel  
Interprofessionnel  
(ACI)

Dès lors que la structure répond aux conditions minimales :

- 1 Projet de santé validé par l'ARS
- 3 PS dont 2 MG + 1 paramédical
- MSP constituée en SISA ou en cours de constitution (engagement à constituer une SISA dans les 6 mois après la contractualisation)
- 1 Système Informatique partagé labélisé ASIP
- Existence d'une coordination identifiée
- Première demande de FIR MSP effectuée.

# Engagements attendus de l'ACI

## 3 axes

Accès aux soins

Travail en équipe

Système d'information

## Des critères socles pré-requis

Ouverture MSP et soins non programmés

Fonction de coordination

Niveau standard du label

Réponse aux crises sanitaires graves

## Des critères socles

Protocoles pluriprofessionnels

Concertation pluriprofessionnelle

## Des critères optionnels

Diversité de l'offre de soins

Missions de santé publique

Satisfaction des patients

Implication des usagers

Formation des jeunes professionnels

Coordination externe

Niveau avancé du label

Soins non programmés (SAS et PNC)

Démarche qualité

Parcours spécifiques : IC et obésité de l'enfant